



EUROPEAN COMMISSION

Bruxelles, 1.9.2014
C(2014) 6219 final

Cher Président,

La Commission souhaiterait remercier l'Assemblée nationale pour son avis sur les recommandations de la Commission relatives aux programmes de stabilité et de réformes 2014 {COM(2014) 400 final, 401 final et 411 final}.

La Commission partage pleinement l'avis de l'Assemblée nationale sur l'importance de tenir compte de l'interdépendance entre les économies des Etats membres. Nombre de publications récentes, tel le rapport sur le mécanisme d'alerte 2014 au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, la Communication "Semestre européen 2014 : recommandations par pays – Bâtir la croissance" ou encore les recommandations adressées à la zone euro en 2014, soulignent la nécessité d'une action réformatrice conjointe des Etats membres, en vue de générer des retombées positives entre économies et de prévenir les répercussions négatives résultant de l'accumulation des déséquilibres.

Dans ses conclusions, l'Assemblée nationale soulève un certain nombre de points quant au Semestre européen.

En tant que cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires, le Semestre européen couvre une large palette de domaines, comprenant les dimensions sociales et écologiques auxquelles l'Assemblée nationale fait référence dans son avis. En témoignent la stratégie Europe 2020, dont l'un des cinq objectifs principaux est consacré à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et un autre a trait au climat et à l'énergie, et l'Examen Annuel de la Croissance 2014, qui souligne l'importance de gérer les retombées sociales de la crise et le potentiel de l'économie verte. Les problématiques sociales et écologiques sont également au cœur de plusieurs des recommandations adressées aux Etats membres en 2014, selon leur situation individuelle – à cet égard, l'Annexe 1 de la Communication "Semestre européen 2014: recommandations par pays – Bâtir la croissance" fournit un aperçu des domaines couverts par les recommandations.

Les recommandations reflètent l'analyse, par la Commission, des défis principaux auxquels sont confrontés les Etats membres et les actions prioritaires qu'il convient de mener dans les 12 à 18 mois suivants afin de les résoudre.

*Mr Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

Toutefois, la mise en œuvre des recommandations est pleinement du ressort des Etats membres et la Commission en assure un suivi étroit.

Les recommandations étant spécifiques par pays, elles sont adaptées à la situation de chacun des Etats membres. Conformément à la Communication de mars 2014 accompagnant les bilans approfondis au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, les Etats membres présentant des déséquilibres nécessitant une action décisive, telle la France, font l'objet d'une surveillance spécifique de la mise en œuvre des réformes. Dans ce cadre, certaines des recommandations adressées à la France sont assorties de délais.

L'Assemblée nationale rappelle aussi "son souhait d'exclure les dépenses d'avenir, notamment les investissements durables, du calcul des déficits publics". En tout cas, les dispositions du pacte de stabilité et de croissance doivent être respectées, comme indiqué dans l'acquis de l'UE, qui ne permet pas une telle distinction. Par ailleurs, la Commission, dans son analyse, prend en compte la conjoncture économique. De manière générale, la Commission recommande, en fonction de la marge budgétaire disponible, que les investissements publics propices à la croissance soient préservés.

La Commission espère que ces éléments répondent aux points soulevés par l'Assemblée nationale dans son avis. Dans l'attente de poursuivre notre dialogue politique à l'avenir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.



*Tonio Borg
Membre de la Commission*